



PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

25/02/ 2026

L'an 2026, le 25 février à 20h15, le Conseil Municipal de la commune d'ÉANCÉ s'est réuni sous la présidence de Monsieur SOULAS Raymond, Maire, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis et affichés à la porte de la Mairie le 18/02/2026.

Nombre de membres élus : 11

Nombre de membres convoqués : 11

Présents : Raymond SOULAS ; Gisèle GESLIN ; Daniel NOURY ; Cédric VALAIS ; Florent BONDU ; Thérèse MONNET ; Marie ALONSO ; Patricia BOUCAULT ; Alexis JOLY ; Céline ROUSSEL.

Excusé(es) : Mickaël YOU

Absent(es) :

Secrétaire de la séance : Thérèse MONNET

Ordre du jour :

- 1- CFU 2025 assainissement lotissement et commune
- 2- Subventions aux associations
- 3- Devis travaux modificatifs contre les remontées capillaires et pour l'isolation des logements 5b et 5t Contour René Gisteau
- 4- Point lecture : convention de mise à disposition des locaux.

Divers :

Point sur le RPI

Point sur le Smictom

Planning des élections municipales

2026-02-01 CFU 2025 assainissement/lotissement/commune

Reporté au prochain conseil.

202-02-02- Subventions aux associations

Monsieur le maire présente l'ensemble des demandes de subventions transmises par les associations pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de versement des subventions suivantes :

	Subventions 2026
ASCE	100€
UNC	160€
ACCA	250€
Club	650€
APPE	300€

Clic roche aux fées	219€
Association jumelage	40€
Prévention routière	50€
Ecole du Theil de Bretagne	426.62€
Ecole d'Ombree d'Anjou	291.31€
RPI les trois clochers	
Contrat d'association	19 334€
Cantine	8 996.43€
garderie	2 033.46€
Fournitures administratives	660€
Piscine	579.60€
Total	31 603.49€

Le conseil A l'unanimité valide les subventions aux associations communales et extérieures et autorise M. le Maire à passer les écritures comptables.

En ce qui concerne le RPI « Les 3 Clochers », Le conseil valide à l'unanimité le montant des subventions demandées (31 603.49€)

Cependant après avoir voté à bulletin secret le conseil, à la majorité (7 voix contre 3) émet une réserve et décide que le paiement de cette subvention de fonctionnement ne se fera que si le RPI est maintenu.

2026-02-03 : Devis travaux modificatifs contre les remontées capillaires et pour l'isolation des logements 5b et 5t Contour René Gisteau.

A cause d'une forte humidité dans les murs des futurs logements, des travaux contre les remontées capillaires sont à faire. Ces travaux entraînent une modification de l'isolation.

Devis CBH (remontées capillaires : travaux hors marché) : 5 233.40€ HT.

Devis MAB (travaux isolation : avenant au marché) : 2 068.47€ HT (logement 1) + 1 690.84€ HT (logement 2)

Le conseil à l'unanimité valide les travaux modificatifs contre les remontées capillaires et la modification de l'isolation que cela induit.

Ainsi le conseil valide le devis de la société CBH d'un montant de 5 233.40€ HT et les devis de la société MAB d'un montant de 2 068.47€ HT pour le logement 1 et de 1 690.84€ HT pour le logement 2.

Autorise Monsieur le Maire à signer les devis et à passer les écritures comptables.

2026-02-04 : Point lecture : convention de mise à disposition des locaux.

Il convient de renouveler la mise à disposition à Roche aux fées communauté des locaux du Point lecture à compter du 01/01/2026 et ce pour une durée de 3 ans reconductible (max 6 ans).

Le conseil à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'une durée de 3 ans, reconductible une fois, de mise à disposition des locaux du Point lecture à Roche aux Fées communauté.

Divers :

Point sur le RPI

Point sur le Smictom

Planning des élections municipales

La séance est levée à 23h30

Prochain conseil municipal : à définir suivant disposition des CFU

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture des délibérations le 06/03/2026
et de la publication le 06/03/2026

Fait à Eancé le 06/03/2026

Le Maire
Raymond SOULAS

Le secrétaire de séance
Thérèse MONNET

